
Votation populaire du 18 mai 2014 Initiative sur les salaires minimums

Le salaire minimum ne protège personne

Le salaire minimum est une mesure tentante mais inefficace contre le dumping salarial. Cette intervention de l'Etat a des effets pervers qui dépassent ses maigres avantages. La clé réside dans le partenariat social et une supervision renforcée du marché du travail. En revanche, le salaire minimum exclut les plus faibles, dresse une barrière contre les jeunes à l'entrée de la vie active et nivelle les salaires vers le bas. Plus grave pour l'avenir : un salaire minimum unique dévalorise la formation professionnelle.

Les solutions au dumping existent déjà, elles doivent être renforcées. Aujourd'hui, les entreprises participent activement à la surveillance du marché du travail. Les PME valaisannes contribuent financièrement aux efforts d'inspection sur une base volontaire. Elles y ont un intérêt direct, car elles et leurs collaborateurs sont les premiers à souffrir de la concurrence déloyale de sous-traitants au comportement douteux. Pour cette raison entre autres, elles ont accepté l'introduction de la responsabilité solidaire.

La situation est loin d'être parfaite et mérite d'être améliorée : augmentation du nombre d'inspecteurs, introduction de sanctions dissuasives, reconnaissance des CCT dans les marchés publics ne sont que quelques exemples. Mais pour réaliser cet ambitieux programme, il faut pouvoir compter sur un partenariat social solide.

Partenariat social en question

C'est le premier effet pervers : le salaire minimum bouleverse le dialogue entre partenaires sociaux. D'abord parce que l'Etat descend de sa chaise d'arbitre et rejoint la partie. La politisation des salaires ouvre une boîte de Pandore aux conséquences imprévisibles. Ensuite, parce qu'elles rendent la conclusion de conventions collectives de travail moins attractives. Si un minimum social universel existe, pourquoi négocier des conditions taillées sur mesures pour une catégorie de personnel ? Pour avoir encore du poids, les syndicats devront se radicaliser. La paix du travail deviendra rapidement un souvenir. Des aménagements positifs pour nos collaborateurs seront perdus.

Les partisans promettent que les revenus en-dessous du salaire minimum seront augmentés. Vraiment ? Comment tiendront-ils cette promesse ? La seule réponse raisonnable, c'est qu'on n'en sait rien. Certains seront valorisés. D'autres perdront leur emploi. Soit parce qu'ils seront remplacés par des collaborateurs mieux formés ou plus compétents, soit parce que leur place de travail disparaîtra. Qui sera gagnant ? Qui sera perdant ? Impossible de le dire. Ce qui est sûr, deuxième effet pervers, c'est que de nombreux travailleurs, en particuliers les plus faibles, seront exclus du monde du travail. Les partisans, drapés dans leur éthique immaculée, jouent sans sourciller la vie économique de milliers de travailleurs à la roulette.

Troisième effet pervers : dans tous les pays qui l'ont introduit, le salaire minimum est devenu la référence pour tous ceux qui rejoignent le monde du travail. En France par exemple, le SMIC est devenu le standard de référence pour tous ceux qui commencent leur vie professionnelle, quelle que soit leur activité ou leur formation. Les jeunes qui se lancent se retrouvent en concurrence directe avec des candidats plus expérimentés. A prix égal, ils perdront cette course et resteront sur le carreau.

Pour ceux avec plus d'ancienneté, le salaire minimum écrase les salaires vers le bas. Les travailleurs au bénéfice d'une formation professionnelle qui connaissent un épisode prolongé de chômage sont amenés à réduire leurs prétentions salariales. Dans les faits, au lieu de protéger les travailleurs du dumping, le salaire minimum accentue la concurrence sur le marché du travail et provoque une course vers le bas qui pénalise tout le monde.

Une initiative cantonale tout aussi dangereuse

La menace la plus grave concerne la jeunesse, notre avenir. Nous voterons le même jour une initiative cantonale qui dicte l'introduction d'un salaire minimum pour la formation professionnelle. Tous les apprentissages qui payent moins de 700.- francs par mois seraient alors interdits. Le risque est grand que de nombreuses entreprises formatrices renoncent à engager de nouveaux apprentis. Alors que nous voulons augmenter le nombre de places d'apprentissage pour donner aux jeunes la chance de se former et de travailler, l'initiative cantonale pour un salaire minimum dissuade les entreprises en augmentant arbitrairement les coûts du travail. Nous nous opposons de toute notre force à ce démantèlement de la formation professionnelle.

Dans nos métiers, ceux qui ont investi dans leur formation gagnent tous déjà plus que les 3'500.- francs réclamés par la Gauche. Ce sont ceux qui n'ont pas de qualification qui sont en-dessous de ces seuils. Il n'est pas juste que celui qui a consenti des efforts pour se former et se perfectionner soit ramené au niveau de celui qui n'a rien entrepris pour son développement personnel.

Politisation des salaires ? Exclusion des plus faibles ? Dévalorisation de la formation ? Le salaire minimum arbitraire décrété par les initiants ne protège personne du dumping et crée de la misère.

Raphy Coutaz
Président du Bureau des Métiers

